



# UN PAS AVEC VOUS

## *Bulletin d'informations générales de la Municipalité de Mauborget*

N° 03 25 juin 2007 /ag

### **Déchets urbains compostables**

(art.6 du règlement communal sur la gestion des déchets)

La Commune n'a pas la possibilité pour l'instant d'organiser sur son territoire un compostage complet des déchets urbains compostables.

La Municipalité a mis en place à titre d'essai durant quatre mois une benne étanche pour la récupération du gazon uniquement. Les récipients et emballages doivent être repris par les dépositaires.

Cette benne est déposée au site « Sur la Côte ». L'ouverture du site de la Côte est complétée par un service de

**19h00 à 19h30 tous les mercredis  
du 20 juin 2007 au 17 octobre 2007.**

L'organisation pour la récupération des branches et autres compostables se fera dès la légalisation des sites de récupérations des déchets.

Nous vous remercions de votre compréhension.

D'autre part, la Municipalité se propose en vue de l'aménagement du site La Magnenaz de se séparer du corbillard hippomobile. Les personnes intéressées voudront bien s'annoncer à la Municipalité, jusqu'au 31 juillet 2007.

LA MUNICIPALITE